



## CQP Technicien/ne de Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention Itinérant/e

CPNE

Convention Collective  
Nationale des entreprises  
de la maintenance,  
distribution et location de  
matériels :

- Agricoles,
- De travaux publics, de bâtiment et de manutention
- De motoculture de plaisance et activités connexes

SDLM 3131

N°IDCC : 1404

### Description de la qualification

- ⚙ Le/la technicien/ne de maintenance des matériels de construction et de manutention itinérant/e assure l'ensemble des **opérations de maintenance préventive et curative** des matériels de **construction** et de **manutention**.
- ⚙ Il/elle analyse les **informations techniques** en sa possession, réalise un **diagnostic** complet des **dysfonctionnements** ou des pannes, **identifie** les **interventions techniques** à mettre en œuvre et assure la **réparation** et l'**entretien** du matériel dans le respect des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement et des consignes en vigueur. Il assure la **traçabilité** de ses interventions au travers des outils à sa disposition dans l'entreprise.
- ⚙ Le/la technicien/ne de maintenance itinérant/e intervient **dans les locaux du client ou sur le lieu d'utilisation des matériels**. Il/elle est autonome dans l'organisation de ses interventions et dans l'appréhension d'une grande diversité de dysfonctionnements techniques ainsi des risques de sécurité associés à une intervention hors atelier.
- ⚙ Il/elle prend en charge la relation client à chaque étape de son intervention : analyse du dysfonctionnement, évaluation ou chiffrage de l'intervention, conseil technique, détermination des besoins liés à l'intervention (prestataires extérieurs, moyens de levage...). Il/elle peut réaliser également des expertises et des contrôles (vérifications générales périodiques : VGP), ...
- ⚙ Il/elle exerce ses activités au sein d'entreprises assurant la **distribution des matériels** pour **une ou plusieurs marques**, pour des entreprises assurant la **réparation des matériels** ou pour des entreprises assurant la **location des matériels**.

### Public concerné

- ⚙ Jeunes de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ⚙ Salariés (CPF, période de pro A...)
- ⚙ Demandeurs d'emploi
- ⚙ Accès par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

## Cycle de formation

- ⊗ Référentiel modulaire (7 unités de compétences réparties en 4 blocs de compétences)
- ⊗ Durée indicative maximale de formation (pour l'ensemble des compétences) : 350 h sur 6 à 8 mois

## Organismes formateurs

- ⊗ Greta des Côtes d'Armor / Lycée Henri Avril - Lamballe (22) - tél : 02 96 50 70 70
- ⊗ Institut Nicolas Barré - Armentières (59) - tél : 03 20 77 06 07
- ⊗ Greta de Haute-Saône / Lycée Henri Fertet - Gray (70) - tél : 03 84 76 07 46
- ⊗ Ensemble scolaire Isaac de l'Étoile - Poitiers (86) - tél : 05 49 50 34 12

## Niveau requis

Le CQP est accessible aux techniciens de maintenance des matériels de construction et de manutention disposant d'une expérience confirmée en atelier

## Classification convention collective à l'issue de la formation

B10, niveau IV

## Référentiel de compétences

### **Bloc de compétences 1 – Diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne et proposition de modalités d'intervention sur un matériel de construction et de manutention**

- ⊗ UC1.1 : Réaliser le diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne et proposer des modalités d'intervention pertinentes sur un matériel de construction et de manutention
- ⊗ UC 1.2 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise du client lors du diagnostic

### **Bloc de compétences 2 : Réalisation d'interventions techniques et remise en service d'un matériel de construction et de manutention chez un client ou utilisateur de matériel**

- ⊗ UC 2.1 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes et éléments mécaniques d'un matériel de construction et de manutention (systèmes hydrauliques et hydrostatiques, les organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol et la motorisation thermique)
- ⊗ UC 2.2 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée et sur les moteurs électriques d'un matériel de construction et de manutention
- ⊗ UC 2.3 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement et de remise en service du matériel lors des interventions techniques chez un client ou utilisateur de matériel

### **Bloc de compétences 3 : Organisation et traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention**

### **Bloc de compétences 4 : Conseil technique aux clients ou utilisateurs de matériel**

## Modalités d'évaluation

### **Bloc de compétences 1 – Diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne et proposition de modalités d'intervention sur un matériel de construction et de manutention**

- ⊗ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⊗ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :
  - ⊗ 2 épreuves pratiques en organisme de formation agréé de diagnostic (présentiel ou à distance) sur un matériel de construction ou de manutention (2 X 1,5 heures) (sur des matériels ou des technologies différentes)
  - ⊗ Entretien avec les membres du jury d'évaluation concernant la mise en situation + les situations rencontrées par le candidat en entreprise (20 min)

## **Bloc de compétences 2 : Réalisation d'interventions techniques et remise en service d'un matériel de construction et de manutention chez un client ou utilisateur de matériel**

- ⊗ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⊗ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :
  - ⊗ 1 épreuve pratique en organisme de formation agréé de réalisation d'interventions techniques sur des systèmes et éléments mécaniques (sur des systèmes hydrauliques et hydrostatiques ou sur des organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol ou sur un moteur thermique) (1,5 heure)
  - ⊗ 1 épreuve pratique en organisme de formation agréé de réalisation d'interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée ou sur un moteur électrique (1,5 heure)
- ⊗ Entretien avec les membres du jury d'évaluation sur les mises en situation réalisées + sur les interventions techniques que le candidat a réalisées en entreprise (20 min)

## **Bloc de compétences 3 : Organisation et traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention**

- ⊗ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⊗ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :
  - ⊗ 1 étude d'un cas pratique liée à une intervention technique chez un client (en partant de la mise en situation du bloc de compétences 1 ou d'une situation rencontrée en entreprise) (45 minutes avec la mise en situation)
  - ⊗ 1 mise en situation d'une demande d'intervention avec un interlocuteur avec une partie de l'échange en anglais (15 minutes)
  - ⊗ Entretien avec les membres du jury d'évaluation sur l'étude de cas et ses activités en entreprise (20 min)

## **Bloc de compétences 4 : Conseil technique aux clients ou utilisateurs de matériel**

- ⊗ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⊗ Dossier du candidat concernant les conseils techniques que le candidat apporte à ses clients dans son activité en entreprise, concernant l'analyse d'une garantie ou d'un contrat d'entretien d'un client, l'explication des aspects techniques de ce contrat ou de cette garantie et l'apport de conseils techniques
- ⊗ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation : Entretien avec les membres du jury d'évaluation sur le dossier présenté par le candidat : conseils techniques qu'il apporte aux clients dans son activité en entreprise (20 min spécifique pour ce bloc en complément de l'entretien final)

## **Modalités de certification**

Validation totale ou partielle du CQP par le jury paritaire de certification sur dossier + entretien